

UNIVALOM

Siège :
449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention-Traitement-Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
du Conseil syndical

Légal : 40
Désignés : 34
(dont 6 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)
Présents : 20
Votants : 29
Procuration : 4
Date de la convocation :
01 juillet 2026

SEANCE DU 07 juillet 2026

Délibération 2026-48

**OBJET : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
prévention et gestion des déchets ménagers 2025**

Le 7 juillet 2026 à 11h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Matthieu GILLI, Hassan EL JAZOULI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Xavier WIIK, Caroline JOUSSEMET, Anne laure SEBBAR, Elisabeth DEBORDE, Florence BENICHOU délégués de la Commission syndicale ;
Ewan CORINALDESI, Thierry COMODINI, Corinne CELLAMARO, Joseph CESARO, Delphine CAROSI, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marc OCCELLI, Catherine SIMON, délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Ahmad BADRAH, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET
Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT
Carole BONAUT à Hassan EL JAZOULI
Vincent PIOT à Catherine SIMON

Membres excusés :

Jean LEONETTI Patrick FISCHER, Thierry OCCELLI, Richard THIERY, Khéra BADAOU, Françoise BRUNETEAUX, Christophe ULIVIERI, Marc FAURE, Severine MAGGIO DELAGE, Emmanuel DELMOTTE

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

AR Prefecture

006-200046076-20260707-2026048-DE
Reçu le 07/07/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-17-1,

Vu le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, annexé à la présente délibération.

Considérant que le Syndicat exerce la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de stockage ou de tri qui s'y rapportent, y compris les déchets issus des déchèteries,

Considérant que ces prestations ont été assurées en 2025 soit dans le cadre du Contrat de Partenariat Public-Privé conclu avec la société VALOMED, comprenant notamment la valorisation énergétique des déchets, soit dans le cadre de marchés publics, soit directement par UNIVALOM au moyen de sa régie de transport dans le cadre du compostage collectif de quartier,

Considérant que le rapport annuel 2025, annexé à la présente délibération, a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) lors de sa séance du 19 juin 2026,

Il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, annexé à la présente délibération.

À titre indicatif, le Syndicat mixte a traité 235 815 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés au cours de l'année 2025, dont :

➤ Ordures ménagères résiduelles :

118 937 tonnes pour un montant de 13 335 273 €HT

➤ Tri-conditionnement des EMR, Tri-valorisation des journaux magazines, et Verre :

25 428 tonnes pour un montant de 4 528 566 €HT

➤ Végétaux :

31 952 tonnes pour un montant de 2 598 540 €HT

➤ Déchets résiduels :

16 613 tonnes pour un montant de 2 315 718 €HT

➤ Gravats :

20 236 tonnes pour un montant de 1 231 930 €HT

➤ Bois :

6 723 tonnes pour un montant de 812 891 €HT

➤ Autres Filières :

Ferrailles, Plâtre, Pneus, Cartons, Extincteurs, Huiles alimentaires, DMS, Piles, DEEE, Bouteilles de gaz, Huiles de vidange, DEA, ASL, ABJ, JJ, Batteries et textiles soit 15 926 tonnes pour un montant net de 1 239 511 €HT.

De plus, 2 331 tonnes de déchets ont été évitées grâce essentiellement au réemploi et au compostage.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Le Comité syndical,

A, l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport annuel 2025 d'UNIVALOM sur le Prix et la Qualité du Service Prévention et Traitement des déchets.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Matthieu GILLI



Date de mise en ligne :

7 JUL. 2026

AR Prefecture

006-200046076-20260707-2026048-DE
Reçu le 07/07/2026